



Règlement intérieur

2021 - 2022



Accueil périscolaire

Accueil extrascolaire

Règlement commun

La Ville de BOGNY SUR MEUSE propose un service périscolaire et extrascolaire pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les services sont agréés Accueil de Loisirs par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des ARDENNES.

Les différents services sont mis en place par la commune de BOGNY SUR MEUSE, 1 place de l'Hôtel de Ville (08120).

1) PUBLIC ACCUEILLI

Le service périscolaire concerne les enfants scolarisés de la maternelle au CM2 dans un groupe scolaire de la Ville.

Le service extrascolaire est réservé aux enfants de 6 à 12 ans pour l'accueil de loisirs des petites vacances scolaires et aux enfants de 6 ans révolus à 16 ans pour l'accueil de loisirs de l'été (juillet). Pour les mercredis récréatifs, les enfants peuvent y participer à partir du CP.

Les enfants de moins de 6 ans sont accueillis par le centre socioculturel Aymon lire.

Les familles doivent faire les démarches en Mairie auprès du service animation au bureau 109.

2) MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier au nom de chaque enfant doit être constitué par la famille avant la date d'accueil souhaité. Dans le cas contraire, l'enfant ne pourra en aucun cas être accueilli.

Le dossier est commun à tous les services périscolaires des petites vacances scolaires.

Un dossier sera demandé pour l'accueil de loisirs de juillet.

Un renouvellement du dossier d'inscription est également nécessaire, en début de chaque nouvelle année scolaire, afin de permettre une actualisation des données relatives à la famille et à l'enfant.

Les pièces suivantes sont à fournir chaque année scolaire lors de la constitution du dossier :

- la fiche de renseignements,
- une photocopie des pages relatives à la vaccination dans le carnet de santé,
- le dernier avis d'imposition du foyer ; à défaut, le tarif maximal sera appliqué,
- un document juridique en cas de séparation, garde alternée, ...

Pour toute inscription :

Le formulaire est à télécharger sur le site de la commune <http://www.bognysurmeuse.fr/> (rubrique : renseignements utiles, affaires scolaires et périscolaire) et à retourner complété et signé par courriel à l'adresse serviceanimation@bognysurmeuse.fr ou à déposer directement en Mairie.

3) TARIFICATION

Les tarifs sont établis par délibération du conseil municipal de BOGNY SUR MEUSE ; ils sont modulés en fonction des ressources de la famille. En l'absence des pièces justificatives permettant d'établir la participation familiale, le tarif maximal sera appliqué jusqu'à régularisation.

Pour les enfants placés en famille d'accueil, n'ayant pas accès à la notification du quotient familial de la famille ayant droit, nous fournir l'avis d'imposition de la famille d'accueil.

4) FACTURATION

La facturation est établie à chaque inscription, la facture est consultable et téléchargeable sur l'espace famille après notification par courriel. Elle est réglable à réception.

Tout litige lié à la facturation doit être communiqué au SERVICE (tél : 03.24.53.94.20 - mail : serviceanimation@bognysurmeuse.fr) dans le mois suivant la réception de la facture. La régularisation éventuelle sera effectuée sur la facture suivante. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Dans le cas d'une garde alternée, il est demandé de préciser à l'inscription le nom du parent payeur.

5) MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement des factures peut se faire par :

- Carte bancaire uniquement pour les paiements en ligne via l'espace famille,
- chèque ou espèces,
- CESU (uniquement le périscolaire et l'accueil de loisirs vacances, les repas sont exclus),
- chèques vacances (uniquement l'accueil de loisirs vacances),
- chèque loisirs uniquement l'accueil de loisirs,
- Prélèvement automatique (via l'espace famille).

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates d'échéance pour le règlement en ligne via votre espace, car passé le délai il faudra régler en Mairie en chèque ou espèces.

En cas de non-paiement, une mise en recouvrement sera engagée par le Trésor public qui procédera aux poursuites d'usage pour obtenir les règlements des sommes dues. Si la situation d'impayés persiste, une suspension temporaire d'accès aux services pourra être envisagée.

6) SANTE

Les enfants porteurs d'allergies alimentaires ou dont l'état de santé nécessite un régime particulier ou une prise en charge particulière seront accueillis et inscrits après constitution d'un Protocole d'Accueil individualisé (PAI). Celui-ci établi conjointement par le médecin traitant, les parents et la direction du service concerné permettra d'établir le protocole alimentaire. Une copie du PAI doit être remise obligatoirement avec le dossier d'inscription. Aucune allergie ne pourra être prise en compte en l'absence d'un PAI. Si l'enfant suit ponctuellement un traitement, la famille doit transmettre une ordonnance médicale (originale de moins de trois mois) ainsi que les médicaments à l'équipe encadrante dès l'arrivée de l'enfant (fourni dans un contenant fermé avec le nom et prénom de l'enfant) qui seront rendus à la famille à son départ. Par signature de la fiche de renseignements, les parents autorisent la collectivité à prendre toutes les mesures urgentes suite à un accident dont serait victime leur(s) enfant(s). En cas d'accident, la famille sera immédiatement informée. À cet effet, les parents doivent fournir des coordonnées téléphoniques à jour. Les services communaux ne seront en aucun cas tenus responsables si les numéros transmis ne sont pas valides.

7) RESPONSABILITE

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation de BOGNY SUR MEUSE pendant toute la durée de présence de l'enfant. Pour les personnes habilitées à venir chercher un enfant, une autorisation parentale avec les coordonnées de celles-ci est obligatoire. Le respect des horaires est impératif. Pour les enfants de plus de six ans, une autorisation écrite de départ seul des accueils est possible. En cas de séparation, les deux parents doivent fournir une autorisation sans quoi les enfants ne pourront pas partir seuls.

8) OBJETS PERSONNELS

Il est vivement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur sur les temps périscolaires et extrascolaire. Le personnel encadrant ne peut être tenu pour responsable des pertes, vols, détériorations ou échanges entre enfants.

9) MOTIFS DE SANCTION

En cas de non-respect du règlement intérieur par les usagers. Les structures municipales sont ouvertes aux enfants et aux familles dans le respect : des agents municipaux, des autres usagers de la structure, des locaux, du matériel mis à disposition, des règles d'hygiène et de sécurité. La commune de BOGNY SUR MEUSE engagera une procédure pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de comportement d'un usager (enfant ou parent) portant préjudice à la vie collective et au bon fonctionnement de la structure.

Accueils périscolaires (matin, midi avec repas et soir)

VANNELLES ET JOURDE

Lieu d'accueil :
Ecole des Vannelles
Rue des Vannelles

Horaires :
7h00 – 8h30
11h30 – 13h30
16h30 – 18h00

VICTOR HUGO ET RENE HUGOT

Lieu d'accueil :
Groupe Scolaire VICTOR HUGO
Rue Victor Hugo

Horaires :
7h00 – 8h30 : GS Abel Décopons
11h30 – 13h30
16h30 – 18h00 : GS Abel Décopons

ABEL DECOPONS

Lieu d'accueil :
Groupe Scolaire ABEL DECOPONS
Place André Compain

Horaires :
7h00 – 8h30
11h30 – 13h30
16h30 – 18h00

L'accueil du matin débute à 7h00, sur demande particulière et en cas de besoin professionnel, les enfants pourront être accueillis dès 6h30. (Merci d'avertir le service au moment de la réservation).

MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Un sac de rechange est à fournir pour les 2-5 ans avec une tenue complète.

Réservations

L'inscription au service est obligatoire selon les modalités suivantes :

En ligne : avant le jeudi soir (00h00) pour la semaine suivante sur votre espace famille.

(Nous vous demandons de privilégier cette possibilité pour vos inscriptions)

A l'Hôtel de Ville : En vous présentant au bureau 109 avant le Jeudi 17H00

Au-delà de ces horaires, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Annulation et absences

Toute absence doit être signalée au service par mail : serviceanimation@bognysurmeuse.fr.

Les annulations ou changement de planning doivent être communiquées au service le plus rapidement possible.

Seule la présentation d'un certificat médical pourra entraîner un remboursement ou un report des jours d'absence à l'exception du premier jour.

En cas de sortie faite par l'école, le repas sera déduit automatiquement.

Les autres cas d'absence seront gérés au cas par cas.

Tarifs périscolaires

Tarifs périscolaires : Règlement obligatoire à l'inscription.

Les tarifs sont adaptés aux ressources de la famille
(Revenu brut global / nombre de parts).

T1 : QF < 22 000 € T2 : 22 000 € < QF < 33 000 € T3 : QF > 33 000 €

	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
TARIF 1 : Ressources familiales < 22 000 €	Matin (7h00-8h30) : 1.25 € Midi (11h30-13h30) : 2.00 € Soir (16h30-18h00) : 1.25 €	Matin (7h00-8h30) : 1.00 € Midi (11h30-13h30) : 1.50 € Soir (16h30-18h00) : 1.00 €
TARIF 2 : Ressources familiales entre 22 000 € et 33 000 €	Matin (7h00-8h30) : 2.55 € Midi (11h30-13h30) : 3.50 € Soir (16h30-18h00) : 2.55 €	Matin (7h00-8h30) : 2.00 € Midi (11h30-13h30) : 2.90 € Soir (16h30-18h00) : 2.00 €
TARIF 3 : Ressources familiales > 33 000 €	Matin (7h00-8h30) : 5.10 € Midi (11h30-13h30) : 6.80 € Soir (16h30-18h00) : 5.10 €	Matin (7h00-8h30) : 4.00 € Midi (11h30-13h30) : 5.60 € Soir (16h30-18h00) : 4.00 €

REPAS : Le tarif des repas est fixé selon les mêmes ressources familiales.

Il faut donc ajouter le prix du repas au prix de la garderie.

T1 : QF < 22 000 € tarif du repas : 1 €

T2 : 22 000 € < QF < 33 000 € tarif du repas : 3 €

T3 : QF > 33 000 € tarif du repas : 5 €

ACCUEIL DE LOISIRS ETE (6-16 ans)

Période de fonctionnement

Juillet : 19 jours

Horaires : pré-accueil du matin à partir de 7h30 avec petit déjeuner.

L'accueil de loisirs est ouvert de 9h00 à 17h00 pour les enfants de 6 à 16 ans.

Accueil des enfants à partir de 8h30 aux différents points de rassemblement.

Il se déroule au Collège Jules Ferry, 25 Rue Bernisseaux à BOGNY SUR MEUSE.

INSCRIPTIONS ET MODALITES :

Les inscriptions se déroulent la deuxième et troisième semaine de Mai, les dates sont indiquées par les réseaux de communication des services de la ville. Il faut procéder à l'inscription durant la période concernée en se rendant en Mairie. Un dossier « Accueil de loisirs » sera à compléter en joignant la copie de la feuille des vaccins.

Si vous êtes bénéficiaires de l'aide aux temps libres délivrée par la CAF des ARDENNES, il faudra nous joindre une copie de l'attestation de droit au dossier.

Le règlement des 10 premiers jours est à effectuer à l'inscription, le reste des présences sera facturé après l'accueil de loisirs, en septembre, et fera l'objet d'une facture à régler dès réception.

Nous prévenir en cas de changement de situation.

Une tenue adéquate est conseillée.

Le planning des activités est donné par l'équipe d'animation le soir du 1^{er} jour d'accueil. Certaines activités nécessitent une tenue adaptée, l'équipe d'animation communiquera avec la famille tout au long de l'accueil sur ces activités.

Pour les nuits de campings, et la piscine un trousseau sera demandé à chaque enfant, et, sera communiqué par les animateurs quelques jours avant le départ.

TARIFS :

Pour les enfants habitants ou scolarisés à BOGNY SUR MEUSE

Tarif de la journée (activités et repas compris) : 8 €

Tarif de la journée pour les enfants bénéficiaires des aides aux temps libres de la CAF : 4 €
Joindre obligatoirement l'attestation car le tarif ne pourra être appliqué.

Nuit de camping : 7 €

Pour les enfants extérieurs et non scolarisés à BOGNY SUR MEUSE

Tarif de la journée (activités et repas compris) : 20 €

Tarif de la journée pour les enfants bénéficiaires des aides aux temps libres de la CAF : 16 €
Joindre obligatoirement l'attestation car le tarif ne pourra être appliqué.

Nuit de camping : 10 €

ACCUEIL DE LOISIRS (6-12 ans)

Période de fonctionnement

Petites vacances scolaires :

Février, avril et octobre : 2 semaines, Noël : 1 semaine

Horaires : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 avec possibilité de rester entre 12h00 et 13h30 avec participation aux frais de garderie.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans

Le midi, le repas est à fournir par les parents. Il sera réchauffé au micro-onde.

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du Groupe Scolaire Abel Décopons, Place André Compain à BOGNY SUR MEUSE

INSCRIPTIONS ET MODALITES :

Il faut procéder à l'inscription durant la période concernée en se rendant en Mairie, la semaine précédant les vacances scolaires. Le dossier établi pour le périscolaire est valable pour cet accueil.

Si l'enfant ne fréquente le périscolaire ou la cantine, un dossier devra être constitué pour l'année scolaire.

TARIFS :

Droit d'inscription : 1.50 €

Frais de garderie du midi : 1 € par jour et par enfant

Supplément pour les sorties : 2 €

Mercredis récréatifs (à partir du CP)

Période de fonctionnement

Chaque mercredi des périodes scolaires

Horaires : 8h30 – 16h30 repas compris

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants scolarisés à partir du CP

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du Groupe Scolaire Abel Décopons, Place André Compain à BOGNY SUR MEUSE

INSCRIPTIONS ET MODALITES :

Il faut procéder à l'inscription en se rendant en Mairie. Le dossier établi pour le périscolaire est valable pour cet accueil.

Si l'enfant ne fréquente le périscolaire ou la cantine, un dossier devra être constitué pour l'année scolaire.

TARIF : 5 € par mercredi

Acceptation du règlement intérieur

L'inscription aux services périscolaires et extrascolaire vaut acceptation du règlement des services périscolaires et du service extrascolaire de la commune de BOGNY SUR MEUSE.

La commune de BOGNY SUR MEUSE se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction des nécessités de services et de l'évolution des dispositions légales réglementaires en vigueur.

En bref

Contact périscolaire et extrascolaire :

Inscriptions et règlement : sur espace famille www.bognysurmeuse.fr Rubrique « espace famille »

Mail de contact : serviceanimation@bognysurmeuse.fr

Tél : 03.24.53.94.20

Nous vous remercions de bien respecter les délais pour réserver ou signaler une absence.

Pour toute question relative à l'organisation des accueils ou liées à la gestion des enfants :

Périscolaire et accueil de loisirs été :

Directeur :

Yann COLIN ☎ 06-08-94-76-55

Accueil de loisirs des petites vacances scolaires :

Directeur :

Bryan BERTHOLET ☎ 07-86-46-72-75